# INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros de paragraphes.

#### -A-

#### Abus de droit

Similitude avec la fraude à la loi, 111

### **Accord international**

Voir Convention internationale, Traité international

### **Accord interprovincial**

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 186.1, 187

### Acte de l'état civil

Preuve du droit étranger, 107

### Acte juridique

Clause échappatoire, 46 Droit transitoire, 83 Entraide judiciaire, 190, 191 Facteur de rattachement, 33 Méthode de rattachement alternatif, 45

# Acte public ou privé passé à l'étranger

Force probante, 105-109

#### Acte semi-authentique

Preuve du droit étranger, 105

### Action en garantie

Voir Demande incidente et reconventionnelle

### Action en reconnaissance ou en exécution d'une décision étrangère

Voir Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

### **Action mixte**

Voir Action réelle et mixte

# Action personnelle à caractère extrapatrimonial et familial

Compétence internationale des autorités étrangères, 185 Facteur de rattachement, 150 Principe d'attribution de compétence des autorités québécoises, 150

# Action personnelle à caractère patrimonial, 125

Accord des parties, 183
Cause d'action, 145, 181
Compétence internationale des autorités étrangères, 178-184
Convention bilatérale de reconnaissance et d'exécution des décisions étrangères, 188
Dérogation de compétence, 149
Domicile, 144, 179
Établissement, 180

Etablissement, 180
Facteur de rattachement, 143, 178
Fondement de la compétence des autorités québécoises, 143

Obligation découlant d'un contrat, 146, 182 Présence des biens, 184 Prorogation de compétence, 147 Résidence, 144 Soumission à la compétence, 148,

#### Action réelle et mixte

Catégorie, 151
Compétence internationale des autorités étrangères, 185
Facteur de rattachement, 151
Principe d'attribution de compétence des autorités québécoises, 151

#### Admission écrite

Preuve du droit étranger, 103

### Adoption

Connaissance d'office du droit étranger, 96 Contrôle de la loi appliquée par le juge étranger, 160 Exception d'ordre public, 117 Preuve du droit étranger, 103

#### **Affidavit**

Preuve du droit étranger, 103, 108

**Agent diplomatique**, 142, 191

Aide juridique, 195

Apatridie, 41

Application du droit étranger

Voir Droit étranger

### Arbitrage

Convention internationale, 8

Voir aussi Clause d'arbitrage,
Convention d'arbitrage

Assistance judiciaire, 195

### Assurance-automobile

Règle matérielle, 54

Audi alteram partem, 167, 183

#### Authentification

Procuration étrangère, 108

Autonomie de la volonté, 16, 42, 111

Autorité de la chose jugée Voir Chose jugée

### Autorité étrangère

Voir Compétence internationale des autorités étrangères

### Autorités québécoises

Voir Compétence internationale des autorités québécoises

-C-

### Capacité des personnes

Décision étrangère

- Contrôle de la loi appliquée par le juge étranger, 160
- Effet, 156
- Pouvoir de révision au fond, 159

Facteur de rattachement, 31

### Catégorie de rattachement

Biens, 32 Division, 30 État et capacité, 31 Obligations, 33 Qualification, 61 Procédure, 34

Voir aussi Facteur de rattachement Cause d'action, 145, 146, 181, 182

Cautionnement, 195

Certificat de coutume

Preuve du droit étranger, 101

Certificat établi par un jurisconsulte

Preuve du droit étranger, 102

Chattel mortgage Voir Hypothèque mobilière

Chose jugée, 162, 163

Citoyenneté, 40

Clause attributive de juridiction

Action personnelle à caractère patrimonial, 147, 149 Compétence exclusive, 177 Forum non conveniens, 133, 134

Clause compromissoire

Forum non conveniens, 134

Clause corrective
Voir Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence

Clause d'arbitrage

Prorogation de compétence des autorités étrangères, 149 Qualification, 65

Clause d'attribution de compétence

Voir Clause attributive de juridiction

Clause d'élection de for Voir Clause attributive de juridiction Clause d'exception

Voir Clause échappatoire

Clause d'exception du conflit de lois Voir Conflit de lois

Clause de Full faith and credit

Voir Full faith and credit

Clause de prorogation de compétence

Voir Clause attributive de juridiction

Clause échappatoire

Dépeçage, 56

Distinction avec l'exception d'ordre public, 46

Distinction avec la règle d'application nécessaire étrangère, 52

Fonction, 46

Forum non conveniens, 134

Fraude à la loi, 114

Limite du mécanisme, 46

Notion, 46

Similitude avec le renvoi, 75

Voir aussi Principe de proximité

**Clause fédérale**, 8, 77, 186.1, 194

Code Napoléon, 13

Comity of Nations

Voir Courtoisie internationale

Commission rogatoire, 192-194

Communication de renseignements

Entraide judiciaire, 197

Compétence internationale des autorités étrangères

Condition, 175

Exclusivité, 177
Objection d'ordre public, 176
Principe du miroir, 175, 176
Prorogation, 149
Règle spécifique à certaines catégories d'actions, 177.1-186
Restriction, 175
Soumission, 183

# Compétence internationale des autorités québécoises

Clause attributive, 133, 134, 147
Dérogation, 149
Distinction avec la compétence ratione materiae, 126
Droit constitutionnel, 22
Effet de la compétence exorbitante, 130

Établissement, 180 Exclusivité, 177

Facteur de rattachement, 128-131

Fondement, 131

Historique, 123-125

Interprétation, 125

Nature, 126

Prorogation, 144, 147

Qualification de la procédure en droit transitoire, 83

Régime juridique, 126

Règles générales, 123, 125, 131.1-142

Règles spécifiques à certaines catégories d'actions, 142.1-151

Similitude avec la compétence ratione personae, 126

Soumission, 148

Source législative, 124

Voir aussi Fraude au tribunal, Règle de conflit de juridictions

### Conception savignienne Voir Méthode savignienne

Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada, 186.1, 187

#### Conflit d'autorités

Voir Conflit de juridiction et d'autorités

### Conflit de droit transitoire Voir Conflit transitoire

# Conflit de juridictions et d'autorités, 4, 121-198

Sens des expressions, 121

Tendance, 122

Voir aussi Compétence internationale des autorités étrangères, Compétence internationale des autorités québécoises, Décision étrangère, Entraide judiciaire, Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, Règle de conflit de juridictions

#### Conflit de lois

Application, 4
Conditions d'existence, 26-28
Droit constitutionnel, 23
Notion, 24
Origine, 12
Pluralité des méthodes, 25-55
Solution, 25
Terminologie, 3

Voir aussi Clause échappatoire, Dépeçage, Droit étranger, Règle d'application nécessaire, Règle de conflit de lois, Règle matérielle

# Conflit de lois dans l'espace, 27, 81

Voir aussi Conflit mobile

# Conflit de lois dans le temps, 27, 81-92

Distinction avec le conflit mobile, 90

Notion, 81

Présentation, 81

Voir aussi Conflit mobile, Conflit transitoire

### Conflit de systèmes, 71, 79

### Conflit inter-territorial

Renvoi, 76, 77

### Conflit interpersonnel, 28

### Conflit mobile

Application, 91

Clause échappatoire, 46

Distinction avec le conflit dans le temps, 90

Notion, 27, 90

Problématique, 90

Similitude avec le conflit dans l'espace, 90, 92

Similitude avec le conflit transitoire interne, 90, 92

Solutions, 92

Statut personnel, 92

Statut réel, 91

### Conflit transitoire, 27, 82-89

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 84, 173

Voir aussi Conflit transitoire étranger, Conflit transitoire interne

### Conflit transitoire étranger

Principe général, 89

Régime matrimonial, 86-88

Solutions doctrinales et jurisprudentielles, 85

### Conflit transitoire interne

Droit transitoire nouveau, 83

Règle relative au droit international privé, 84

Similitude avec le conflit mobile, 90, 92

Similitude avec le droit international privé, 82

### Connaissance d'office

Droit étranger, 96, 97

### Contrariété à l'ordre public

Voir Exception d'ordre public, Ordre public procédural, Violation de l'ordre public

#### Contrat

Cause d'action, 146, 182

Facteur de rattachement, 33

Renvoi, 75

Voir aussi Contrat de mariage, Convention d'arbitrage, Dépeçage

# Contrat de consommation

Voir Droit de la consommation

### Contrat de mariage

Preuve du droit étranger, 106

## Contrat de travail

Voir Droit du travail

### Convention d'arbitrage

Compétence exclusive, 177 Prorogation de compétence des

Prorogation de compétence des autorités étrangères, 149

# Convention entre les parties

Voir Clause attributive de juridiction

#### Convention internationale,

8

Connaissance d'office, 95

Preuve du droit étranger, 104

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 186.1, 188

Signification et notification des actes judiciaires et extrajudiciaires, 191

# Courtoisie internationale,

15, 20, 52, 153, 197

### Coutume de Paris, 17

#### -D-

### Décision étrangère

Absence d'autorité de la chose jugée, 162, 163 Décision fiscale, 170 Décision interprovinciale, 22, 187 Décision libellée en monnaie étrangère, 174

Décision portant atteinte aux intérêts canadiens, 196

Décision rendue par défaut, 169

Effet de fait, 155

Effet de preuve, 155

Notion d'«effets», 154

Ordre public, 165, 166

Procédure contraire à l'ordre public procédural, 167

Révision au fond, 153, 159

Terminologie, 154

Vérification, 159

Voir aussi Compétence internationale des autorités étrangères, Droit étranger, Reconnaissance et exécution des décisions étrangè-

### **Définition**

Apatridie, 41 Cause d'action, 145 Clause fédérale, 8

Conflit de lois, 24

Conflit mobile, 90

Dépeçage, 29, 55

Domicile, 36

Dossier d'entreprise, 197

Droit international privé, 2

Effet de fait, 155

Facteur de rattachement, 6

Force probante, 155

Fraude à la loi, 111

Litispendance, 136, 137

Loi impérative, 51

Nationalité, 40

Principe de proximité, 33, 46

Qualification, 58

Rattachement, 29

Recours ordinaire, 163

Règle d'application nécessaire, 49

Règle de conflit, 4

Règle matérielle, 4, 53

Résidence, 39

### Demande incidente et reconventionnelle, 140

Déni de justice, 134, 135

### Dépeçage

Application, 56 Notion, 29, 55 Technique, 56

### **Diplomatie**

Voir Agent diplomatique, Mission diplomatique ou consulaire étrangère

### **Divorce**

Facteur de rattachement, 41 Voir aussi Divorce étranger

### Divorce étranger, 185

### Doctrine de l'effet atténué de l'ordre public, 117

### Doctrine de l'intérêt

Fardeau de preuve du droit étranger, 98

### Doctrine du Full faith and credit

Voir Full faith and credit

### Doctrine territorialiste, 12

### **Domicile**

Action personnelle à caractère extrapatrimonial et familial, 150, 179

Action personnelle à caractère patrimonial, 144

Action réelle et mixte, 151

Facteur de rattachement, 36, 41

Fraude à la loi, 111

Voir aussi Domicile conjugal, Domicile légal, Domicile matrimonial, For naturel

Domicile conjugal, 38

Domicile légal, 37

 $\begin{array}{c} \textbf{Domicile matrimonial},\,33,\\38 \end{array}$ 

Dossier d'entreprise, 197

Double renvoi, 73

Droit acquis, 15, 83

**Droit canadien** 

Renvoi, 74

**Droit constitutionnel**, 21-23, 198

### Droit de la consommation

Dépeçage, 56

Exception d'ordre public, 118

Fraude à la loi, 114

Règle d'application nécessaire, 50-52

### Droit de la défense

Exception à la libre circulation des décisions étrangères, 167

### Droit du travail

Règle d'application nécessaire, 50-52

### Droit étranger

Absence de preuve, 99, 100

Application, 93

Application d'office des règles du droit international privé québécois, 94, 95 Connaissance d'office, 96, 97

Fardeau de preuve, 98

Force probante des écrits, 105-109

Modes de preuve, 101-104

Notion, 5

Statut, 97

Voir aussi Conflit transitoire étranger, Décision étrangère, Exception d'ordre public, Fraude à la loi, Règle d'application nécessaire étrangère

**Droit fiscal**, 6, 54, 170

#### **Droit fondamental**

Exception d'ordre public, 120

### Droit international privé

Consultation interministérielle, 186.1

Contenu, 6

Définition, 2

Groupe consultatif fédéral-provincial, 186.1

Histoire, 11-15

Méthode, 4-6, 57

Nature, 1

Objectif, 6

Objet, 1

Origine, 11

Qualification, 58-70

Question principale, 4

Règle transitoire, 84

Similitude avec le droit transitoire interne, 82

Source, 6.1-9

Statut constitutionnel, 198

Système, 4

Tendance philosophique, 16

Terminologie, 3

Voir aussi Droit international privé québécois, Conflit de juridiction et d'autorités, Conflit de lois

# Droit international privé québécois

Application d'office des règles menant à la loi étrangère, 94, 95 Application du conflit mobile, 91

Histoire, 17-20

Influence de la structure fédérale, 21-23

Spécificité, 10

Voir aussi Compétence internationale des autorités étrangères, Compétence internationale des autorités québécoises, Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

#### **Droit interne**

Voir For naturel, Règle d'application nécessaire

### Droit du louage

Règle d'application nécessaire, 52

### **Droit matrimonial**

Voir Mariage, Régime matrimonial

### **Droit naturel**, 16

#### **Droit** nouveau

Absence d'autorité de la chose jugée de la décision étrangère, 163

Absence de preuve du droit étranger, 100

Droit international privé, 19

Droit transitoire, 83

Exception d'ordre public, 119

Forum non conveniens, 133

Fraude à la loi, 114

Litispendance, 137, 164

Nationalité, 41

Procédure de l'action en reconnaissance ou en exécution d'une décision étrangère, 172 Qualification, 61, 70

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 158

Règle d'application nécessaire étrangère, 51

Renvoi, 76

### Droit québécois

Renvoi, 74

### **Droit transitoire**

Voir Conflit transitoire

-E-

École classique, 16

École fonctionnaliste, 16

École objectiviste, 42

École réaliste, 16

École subjectiviste, 42

École universaliste, 14

### Écrit public ou privé passé à l'étranger

Voir Acte public ou privé passé à l'étranger

### Effet immédiat

Voir Système de l'effet immédiat

### Efficacité internationale

Voir Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

### Enfant

Voir Garde d'enfant, Mineur

# Entente France-Québec sur l'entraide judiciaire

Voir Entraide judiciaire

### Entraide judiciaire

Assistance judiciaire, 195
Cautionnement, 195
Commission rogatoire, 192-194
Communication de renseignements, 197
Convention internationale, 191
Loi antitrust, 196

Manifestation, 189.1

Obtention de preuves, 191.1-194

Problématique, 189

Signification et notification des actes judiciaires et extrajudiciaires, 190, 191

### Établissement, 180

# État à système pluri-législatif

Voir Conflit interterritorial

## État des personnes

Décision étrangère

- Contrôle de la loi appliquée par le juge étranger, 160
- Effet, 156
- Pouvoir de révision au fond,
   159

Facteur de rattachement, 31

### État étranger

Immunité d'exécution, 141 Immunité de juridiction, 141 Notion, 5

Voir aussi Droit étranger

# Exception d'ordre public,

48

Application, 118

Conditions d'intervention, 117

Distinction avec la clause échappatoire, 46

Distinction avec la règle d'application nécessaire, 52

Distinction entre ordre public interne et ordre public international, 118

Doctrine de l'effet atténué de l'ordre public, 117

Droit nouveau, 119

Effet, 116

Évolution en droit québécois, 118

Fonctions, 115

Internet, 117

Notion, 115

Notion de l'«ordre public», 120

Ordre public de proximité, 117

Origine, 115

Théorie allemande, 117

# Exception de forum non conveniens

Voir Forum non conveniens

# Exécution des décisions étrangères

Voir Reconnaissance et exécution des décisions étrangè-

### **Exemplification**

Voir Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

### Exequatur

Voir Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

### Expertise

Preuve du droit étranger, 101

-F-

### Facteur de rattachement,

43

Action personnelle à caractère extrapatrimonial et familial, 150, 178

Action personnelle à caractère patrimonial, 143
Action réelle et mixte, 151
Catégorie, 35
Choix des parties, 42
Définition, 6
Diversification, 30
Domicile, 36-38, 41, 144, 150, 151, 179
Nationalité, 36, 40, 41
Règle de conflit de juridictions, 128-131
Résidence, 31, 39, 144
Voir aussi Catégorie de rattachement

## Fardeau de la preuve

Droit étranger, 98

### Femme mariée

Domicile, 37, 45

### Fiducie, 8

Clause échappatoire, 46 Dépeçage, 56

#### **Filiation**

Conflit mobile, 92
Facteur de rattachement, 41
Méthode de rattachement alternatif, 45
Renvoi, 76

For de nécessité, 135, 175, 177

#### For du patrimoine, 151

**For naturel**, 132, 144

#### Force probante

Acte public ou privé passé à l'étranger, 105-109 Décision étrangère, 155

### Forum conveniens Voir For de nécessité

### Forum de nécessité Voir For de nécessité

Forum non conveniens, 19, 46, 83, 114, 121, 126, 130-131.1 Action personnelle à caractère patrimonial, 144 Application, 133 Clause attributive de juridiction, 133, 134, 147, 149 Clause compromissoire, 134 Clause échappatoire, 134 Compétence exclusive, 177 Critère d'application, 134 Délai de présentation, 134 Déni de justice, 134 Description, 133 Droit nouveau, 134 Effet, 134 Origine, 133

# Forum shopping Voir Fraude au tribunal

### Fraude

Rejet, 133

Voir Fraude à la loi, Fraude au tribunal

#### Fraude à la loi, 54

Application, 111
Clause échappatoire, 111, 114
Conditions d'existence, 111
Critique, 114
Distinction avec le fait d'éviter l'application d'une loi, 111
Droit nouveau, 114
Exception à la libre circulation des décisions étrangères, 168, 169
Fondement, 111
Historique, 110
Jurisprudence québécoise antérieure à la réforme, 113
Méthodes de lutte, 111
Notion, 111

Processus, 111
Sanction, 111
Similitude avec l'abus de droit, 111
Similitude avec la simulation, 111
Théorie, 111
Transaction électronique, 112, 114

Fraude au tribunal, 114, 130, 134, 168, 175

Full faith and credit, 154, 158, 176, 187, 198

#### -G-

### Garde d'enfant

Compétence internationale exclusive des autorités québécoises, 177

Demande accessoire

 Compétence internationale des autorités québécoises, 140

For de nécessité, 135 Loi d'exécution réciproque des décisions interprovinciales, 187

# Governmental interest analysis, 15

Groupe consultatif fédéral-provincial sur le droit international privé et l'unification du droit, 186.1

-H-

Hypothèque mobilière, 70, 91

-I-

### **Immeuble**

Facteur de rattachement, 32 Qualification, 70

### Immunité d'exécution, 141

### Immunité de juridiction

Distinction entre acte public et acte privé, 141 Évolution, 141 Exception, 141 Extension, 141

Mission étrangère, 142 Organisation internationale, 142

Principe, 141

Renonciation, 141

### Incidental question

Voir Question préalable

### Inconvénient sérieux

Voir Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence

### Incoterm, 8

### Injonction

Voir Injonction de ne pas poursuivre à l'étranger, Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence

### Injonction de ne pas poursuivre à l'étranger

Application, 138 Conditions de recevabilité, 138 Finalité, 138 Mécanisme, 138 Utilité, 138

### Intérêts

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 174

### Internationalisme, 14

### **Internet**

Cause d'action découlant d'un contrat, 146

Cause d'action localisée au Québec, 145 Domicile, 144 Exception d'ordre public, 118 Fraude à la loi, 112, 114 Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence, 139 Règle matérielle, 54

# Interprétation de la règle de conflit. 57-92

Voir aussi Conflit de lois dans le temps, Conflit mobile, Qualification, Question préalable, Renvoi

**-J**-

# Jugement constitutif de droits

Droit transitoire, 83

### Jugement étranger

Voir Compétence internationale des autorités étrangères, Compétence internationale des autorités québécoises, Décision étrangère, Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

#### **Jurisconsulte**

Voir Certificat établi par un jurisconsulte

Jurisprudence internationale, 9

Jus sanguinis, 41

Jus soli, 41

### Justiciabilité

Fondement de la compétence juridictionnelle internationale, 131 -L-

# Lex fori

Voir Loi du for

Lex mercatoria, 3, 16, 42, 54

# Libre circulation des décisions étrangères,

158-161

Exception, 161.1-179

# Libre circulation des documents

Loi de blocage, 196-198

# Lieu de conclusion d'un contrat, 143, 146

**Lieu de situation d'un bien**, 43, 131, 143, 151, 184

### Litispendance, 131.1

Condition, 136, 137
Définition, 136, 137
Discrétion du tribunal, 137
Droit nouveau, 137, 164
Exception à la libre circulation des décisions étrangères, 164
Problèmes d'interprétation, 137

# Litispendance extraprovinciale, 136

Local law theory, 15

Locus regit actum, 18, 74

### Loi à prolongements extraterritoriaux, 196-198

Loi antitrust, 196, 197

# Loi d'application immédiate

Voir Règle d'application nécessaire

# Loi d'application nécessaire

Voir Règle d'application nécessaire

Loi d'exécution réciproque des décisions interprovinciales, 187

### Loi d'ordre public

Voir Règle d'application nécessaire

# Loi de compétence exclusive

Distinction avec la règle d'application nécessaire, 50

### Loi de police

Voir Règle d'application nécessaire

**Loi du for**, 4, 45

### Loi étrangère

Voir Droit étranger

### Loi fiscale

Voir Droit fiscal

### Loi locale

Voir Loi du for

-**M**-

# Majeur en tutelle ou en curatelle

Domicile légal, 37

### Mariage

Clause échappatoire, 46
Conflit de qualification, 60, 61
Droit transitoire, 83
Facteur de rattachement, 41
Fraude à la loi, 113
Méthode de rattachement alternatif, 45

Renvoi, 76

Voir aussi Régime matrimonial

#### Matière familiale

Cautionnement, 195

Loi d'exécution réciproque des décisions interprovinciales, 187

Voir aussi Adoption, Contrat de mariage, Divorce, Filiation, Garde d'enfant, Mariage, Obligation alimentaire, Pension alimentaire, Régime matrimonial, Séparation de corps

### Matière fiscale

Voir Droit fiscal

### Matière première

Voir Responsabilité civile relative à des matières premières

Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence, 139, 175

Méthode savignienne, 14, 45, 116

#### Meuble

Facteur de rattachement, 32 Qualification, 70

### Mineur

Domicile légal, 37

# Mission diplomatique ou consulaire étrangère

Immunité de juridiction, 142 Signification et notification des actes judiciaires et extrajudiciaires émanant de l'étranger, 190

### Mission étrangère

Voir Mission diplomatique ou consulaire étrangère

### Monnaie étrangère

Décision étrangère, 174

Mutabilité, 85

-N-

Nationalisme, 14

Nationalité, 6, 36, 40, 41, 111

# Norme d'application nécessaire

Voir Règle d'application nécessaire

# Norme d'ordre public international

Voir Règle d'application nécessaire

### Notaire

Preuve du droit étranger, 105, 108,

#### **Notification**

Acte judiciaire et extrajudiciaire émanant de l'étranger, 190, 191

**-O-**

### **Objectiviste**

Voir École objectiviste

### **Obligation**

Voir Obligation alimentaire, Statut des obligations

### Obligation alimentaire

Conflit mobile, 91 Décision étrangère

- Pouvoir de révision au fond,

Loi d'exécution réciproque des décisions interprovinciales, 187 Qualification, 64

# Officier public étranger,

105, 108

#### **ONU**

Voir Organisation des Nations-Unies

### Ordre juridique, 5

### Ordre public

Voir Exception d'ordre public, Ordre public procédural, Règle d'application nécessaire, Violation de l'ordre public

### Ordre public de proximité Voir Exception d'ordre public

Ordre public procédural, 167

### Organisation des Nations-Unies

Immunité de juridiction, 142

# Organisation internationale

Immunité de juridiction, 142

-P-

### Pacta sunt servanda, 16

Pacte sur succession future, 62

### Patrimoine familial

Qualification, 69

### Pension alimentaire

Demande accessoire

 Compétence internationale des autorités québécoises, 140

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 163

#### Personne morale

Domicile légal, 37, 144 Établissement, 180

Pétrification, 85

Positivisme normatif, 16

### Préjudice

Cause d'action localisée au Québec, 145

### **Prescription**

Facteur de rattachement, 33

### Présence d'un bien

Voir Lieu de la situation d'un bien

### **Présomption**

Domicile, 36

Voir aussi Présomption d'identité

#### Présomption d'identité

Droit étranger, 99, 100

### **Preuve**

Droit étranger, 93.1-109 Entraide judiciaire, 191.1-194 Facteur de rattachement, 33 Qualification, 66

### Principe d'admission de compétences exclusives, 177

Principe de bilatéralisation des compétences internationales directes Voir Principe du miroir

# Principe de Full faith and credit

Voir Full faith and credit

# Principe de libre circulation

Voir Libre circulation des décisions étrangères

**Principe de proximité**, 33, 46, 75, 76, 117

### Principe de réciprocité Voir Principe du miroir

Principe du miroir, 175, 176

#### **Procédure**

Compétence des tribunaux en droit transitoire, 83 Facteur de rattachement, 33 Violation des principes de base, 167 Voir aussi Entraide judiciaire, Statut de la procédure

Procès par défaut, 169, 191

#### **Procuration**

Preuve du droit étranger, 108

Prorogation de compétence, 144, 147

# Protection des personnes et des biens

Voir Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence

#### Public notary

Preuve du droit étranger, 105, 108

-Q-

### Qualification

Application, 59, 60-69
Assouplissement, 61
Catégorie de rattachement, 61
Clause d'arbitrage, 65
Compétence des tribunaux, 83
Conflit, 58, 60, 61
Droit étranger, 60, 61
Droit nouveau, 70
Immeuble, 70

Meuble, 70 Notion, 58 Objet, 59 Obligation alimentaire, 64 Patrimoine familial, 69 Preuve, 66 Problématique, 58, 60, 61 Processus, 60 Régime matrimonial, 63 Règle d'application nécessaire, 59 Renvoi, 72 Solution, 68 Succession, 70 Sûreté mobilière, 61 Testament conjoint, 62 Théorie, 58 Trust, 67

### Question préalable

Compétence internationale des autorités québécoises, 140
Conditions d'existence, 79
Conflit de systèmes, 79
Distinction avec le renvoi, 79
Fondement, 80
Loi applicable, 80
Notion, 78
Similitude avec le renvoi, 79
Solution, 80
Théorie, 78

### -R-

### Rattachement

Notion, 29

Voir aussi Catégorie de rattachement, Facteur de rattachement, Règle de conflit de lois

#### Rattachement alternatif

Action personnelle à caractère extrapatrimonial et familial,

Voir aussi Règle de conflit à rattachements alternatifs

# Reconnaissance et exécution des décisions étrangères

Accord interprovincial, 186.1, 187 Conditions, 161-170

Contenu du droit international privé, 6

Convention internationale, 186.1, 188

Décision en matière d'état et de capacité des personnes, 156, 159, 160

Décision fiscale, 170

Décision interprovinciale, 22, 187

Décision portant atteinte aux intérêts canadiens, 196

Décision rendue par défaut, 169

Défense, 171

Distinction entre la reconnaissance et l'exécution, 157

Distinction entre le recours ordinaire et le recours extraordinaire, 163

Droit nouveau, 158, 163, 172

Droit transitoire, 84, 173

Exception à la libre circulation, 161-170

Exécution partielle, 161

Exemplification, 156, 157, 171-174

Exigences générales, 158

Intérêts, 174

Litispendance, 164

Loi appliquée par le juge étranger, 160

Loi d'exécution réciproque des décisions extraprovinciales, 187

Notion, 157

Objection d'ordre public, 165-167

Objection de fraude, 168

Prescription, 171, 172

Principe de libre circulation, 158-161 Procédure, 171-174
Reconnaissance automatique, 158
Refus, 159, 160
Révision au fond, 159
Source des règles applicables, 153
Taux de change, 174
Transfert de procédures, 187
Voir aussi Compétence internationale des autorités étrangères, Entraide judiciaire

### Réforme du code civil Voir Droit nouveau

# Régime de protection du majeur

Compétence internationale des autorités québécoises, 125

### Régime matrimonial

Clause échappatoire, 46 Conflit transitoire étranger, 86-88 Facteur de rattachement, 33 Qualification, 63 Renvoi, 76

#### Registre de l'état civil

Preuve du droit étranger, 107

### Règle accessoire, 4

Règle bilatérale classique, 44

# Règle d'application immédiate

Voir Règle d'application nécessaire

# Règle d'application nécessaire

Application, 4, 50 Clause échappatoire, 46 Compétence internationale exclusive du tribunal du for, 177 Distinction avec l'exception d'ordre public, 52

Distinction avec la loi de compétence exclusive, 50

Distinction avec la règle de conflit,

Distinction avec la règle matérielle, 54

Évaluation, 52

Fonctionnement, 49

Notion, 47, 49

Origine, 48

Qualification, 59

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 166

Similitude avec la règle matérielle, 54

Voir aussi Règle d'application nécessaire étrangère

### Règle d'application nécessaire étrangère

Application, 51 Controverse, 51 Distinction avec la clause échappatoire, 52 Évaluation, 52 Fonctionnement, 51

# Règle de conflit à rattachements alternatifs,

45

Clause échappatoire, 46

# Règle de conflit de juridictions

Caractère, 126

Distinction avec la règle de conflit de lois, 126

Facteur de rattachement, 128-131

Nature, 1

Objectif, 126

Règle générale, 123, 125, 131.1-142

Règle spécifique à certaines catégories d'actions, 142.1-151

Structure, 127

Voir aussi Compétence internationale des autorités étrangères, Compétence internationale des autorités québécoises, Demande incidente et reconventionnelle, For de nécessité, For naturel, Forum non conveniens, Immunité d'exécution, Immunité de juridiction, Injonction de ne pas poursuivre à l'étranger, Litispendance, Mesure provisoire, conservatoire et d'urgence

### Règle de conflit de lois

Application, 4

Catégorie de rattachement, 30-34 Création, 68

Distinction avec la règle d'application nécessaire, 47

Distinction avec la règle de conflit de juridictions, 126

Distinction avec la règle matérielle, 54

Facteur de rattachement, 35-43

Nature, 1, 4

Notion de «rattachement», 29

Interprétation, 57-92

Règle bilatérale classique, 44

Voir aussi Règle de conflit à rattachements alternatifs

# Règle de droit matériel

Voir Règle matérielle

### Règle de reconnaissance et d'exécution des décisions étrangères

Historique, 153

### Règle matérielle

Application, 4, 54 Création, 53 Définition, 4, 53

Distinction avec la règle d'application nécessaire, 54

Distinction avec la règle de conflit, 54

Notion, 53

Problèmes méthodologiques, 54 Similitude avec la règle d'application nécessaire, 54

Terminologie, 53

# Règle purement substantielle

Voir Règle matérielle

## Règle savignienne

Voir Méthode savignienne

### Relation privée

Notion, 6

### Renvoi

Application, 76

Clause fédérale, 77

Conditions d'existence, 72

Conflit de systèmes, 71

Conflit inter-territorial, 76, 77

Contrat, 75

Délimitation matérielle de la loi étrangère, 76

Double renvoi, 73

Droit nouveau, 76

Droit québécois et canadien, 74

Exclusion, 75, 76

Filiation, 76

Fondement, 75

Opportunité, 75

Problématique, 71

Régime matrimonial, 76

Résidence familiale, 76

Similitude avec la clause échappatoire, 75

Type, 73

Voir aussi Renvoi de qualification, Renvoi simple au deuxième degré, Renvoi simple au premier degré

Renvoi de qualification, 72

Renvoi simple au deuxième degré, 73

Renvoi simple au premier degré, 73

Réserve de propriété Conflit mobile, 91

**Résidence**, 31, 39, 144, 195 Voir aussi **Résidence familiale** 

**Résidence familiale** Renvoi, 76

Résidence habituelle Voir Résidence

#### Responsabilité civile

Facteur de rattachement, 33

Voir aussi Responsabilité civile relative à des matières premières, Responsabilité du fabricant

### Responsabilité civile relative à des matières premières

Compétence internationale exclusive des autorités québécoises, 126, 177

# Responsabilité du fabricant

Cause d'action localisée au Québec, 145 Clause échappatoire, 46 Droit transitoire, 84 Méthode de rattachement alternatif, 45

# Responsabilité extracontractuelle

Cause d'action localisée au Québec, 145

Facteur de rattachement, 33

### Rétroactivité

Notion, 83

### Révision au fond

Décision étrangère, 153, 159

-S-

Secret bancaire, 51, 197

### Séparation de corps

Droit transitoire, 83

### Serment

Preuve du droit étranger, 108

### Signification

Acte judiciaire et extrajudiciaire émanant de l'étranger, 190, 191

#### Simulation

Similitude avec la fraude à la loi, 111

# Situation d'un bien Voir Lieu de situation d'un bien

Statut de la procédure, 34

Statut des obligations, 33

### Statut personnel, 6, 31

Conflit mobile, 92

### Statut réel, 32

Conflit mobile, 91

Règle matérielle, 54

Subjectiviste Voir École subjectiviste

Subsomption, 58

#### Succession

Droit transitoire, 84 Qualification, 70 Règle matérielle, 54

### Sûreté mobilière

Qualification, 61

# Système de droit international privé

Voir Conflit de systèmes, Règle d'application nécessaire, Règle de conflit de lois, Règle matérielle

Système de l'effet immédiat, 83

Système de la personnalité des lois, 11

Système pluri-législatif Voir Conflit inter-territorial

-T-

### Taux de change

Reconnaissance et exécution des décisions étrangères, 174

#### Témoin expert

ment conjoint

Preuve du droit étranger, 101

### **Testament**

Facteur de rattachement, 33, 41 Méthode de rattachement alternatif, 45 Preuve du droit étranger, 106 Voir aussi Succession, Testa-

### **Testament conjoint**

Qualification, 62

### Texte législatif

Preuve du droit étranger, 103

Théorie de l'équivalence, 160

# Théorie de l'exception d'ordre public

Voir Exception d'ordre public

### Théorie de la fraude à la loi Voir Fraude à la loi

# Théorie des conflits de qualification

Voir Qualification

### Théorie des droits acquis Voir Droit acquis

#### Théorie des statuts, 12

Voir aussi Statut de la procédure, Statut des obligations, Statut personnel, Statut réel

Théorie du «legal obligation», 153

Total renvoi, 73

### Traité international, 8

Connaissance d'office, 95 Voir aussi Convention internationale

### Transaction électronique

Fraude à la loi, 112, 114

### Tribunal

Voir Compétence internationale des autorités étrangères, Compétence internationale des autorités québécoises **Trust** 

Loi antitrust, 196, 197 Qualification, 67

-U-

Unilatéralisme, 14

Universalisme Voir École universaliste -V-

Vente internationale de marchandises

Règle matérielle, 54

Violation de l'ordre public

Exception à la libre circulation des décisions étrangères, 165, 166

Voie diplomatique

Voir Mission diplomatique ou consulaire étrangère